

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TESSAROL primer for iron

Code du produit : Veuillez consulter la section 16 pour des données détaillées

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : SU19: Bâtiment et travaux de construction
PROC10, PROC11: Application au rouleau ou au pinceau, Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation professionnelle et par les consommateurs de revêtements

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tout les centres Anti-poison numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Access code: 13586 +1 760 476 3962

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates

Étiquetage supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

EUH208 Contient Colophane, bis(2-éthylhexanoate) de cobalt. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	- 919-857-5 01-2119463258-33	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>= 20 - < 30
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2.5
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	- 905-562-9 01-2119555267-33, 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2.5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	- 918-481-9 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 1 - < 10
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0.1 - < 0.25
néodécanoate de strontium	106705-37-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360D	>= 0.1 - < 0.3
Colophane	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	>= 0.1 - < 1
5-nitroisophtalate de zinc	60580-61-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0.1 - < 0.25
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	136-52-7 205-250-6 01-2119524678-29	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 1B; H360D Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0.025 - < 0.1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Talc	14807-96-6 238-877-9 01-2120140278-58		>= 10 - < 20
Kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 10 - < 20

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas de contact avec la peau | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| | | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
|--------------------------------|---|---|

- | | | |
|----------------------------------|---|-------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |
|----------------------------------|---|-------------------------|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
|---|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.
- Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Talc	14807-96-6	TWA (Poussière respirable)	0.1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
Kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		TWA (Poussière respirable)	0.1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites admises (circulaires)				
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
Colophane	8050-09-7	VME	0.1 mg/m3 (Formaldéhyde)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1500 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
Talc	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2.16 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3.6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1.08 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1.8 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	2.27 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	4.54 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	160 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	43.2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	21.6 mg/kg p.c./jour
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
bis(orthophosphate) de trizinc	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2.5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.83 mg/kg p.c./jour
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65.3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14.8 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	108 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
oxyde de zinc	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0.5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2.5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.83 mg/kg p.c./jour
néodécanoate de strontium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3.32 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.850 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.820 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.420 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.420 mg/kg p.c./jour
Colophane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	117 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.2351 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0.037 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.0276 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Talc	Eau de mer	141.26 mg/l
	Eau douce	597.97 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

	Sédiment marin	3.13 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	31.33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	597.97 mg/l
dioxyde de titane	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.0184 mg/l
	Eau douce	0.184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.193 mg/l
bis(orthophosphate) de trizinc	Sol	35.6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.0061 mg/l
	Eau douce	0.0206 mg/l
	Sédiment marin	56.5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	117.8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0.1 mg/l
alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Sol	2.31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.327 mg/l
	Eau douce	0.327 mg/l
	Sédiment marin	12.46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6.58 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.327 mg/l
oxyde de zinc	Sol	35.6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.0061 mg/l
	Eau douce	0.0206 mg/l
	Sédiment marin	56.5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	117.8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0.1 mg/l
Colophane	Sol	0.0045 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.00016 mg/l
	Eau douce	0.0016 mg/l
	Sédiment marin	0.0007 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.007 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0 Date de révision: 23.06.2026 Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/FR Date de dernière parution: 22.07.2024
Date de la première version publiée: 15.07.2021

	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.016 mg/l
5-nitroisophtalate de zinc	Eau douce	0.0206 - 0.0808 mg/l
	Eau de mer	0.0061 - 0.0239 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0.100 - 0.3922 mg/l
	Sédiment d'eau douce	117.8 - 462 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	56.5 - 221 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	56.5 - 221 mg/kg poids sec (p.s.)
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	Sol	10.9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.00236 mg/l
	Eau douce	0.0006 mg/l
	Sédiment marin	9.5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	9.5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0.37 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants : Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); ISO EN374 |
Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	22.07.2024 Date de la première version publiée: 15.07.2021

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

Mesures de protection : Laver soigneusement après manipulation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : conformément à la désignation du produit

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : 825.0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

Inflammabilité : Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 6 %(V)
(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0.7 %(V)
(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Point d'éclair	:	40 °C
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	> 20.5 mm ² /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	> 60 s à 23 °C Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.25 - 1.40 g/cm ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Entretient la combustion
COV (composés organiques volatils)	:	(Directive 1999/13/CE) 500 g/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: 5000 milligramme par kilogramme

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.61 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 2000 milligramme par kilogramme

bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,000 mg/kg

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): $\geq 8,700$ mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27.14 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): $> 5,000$ mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): $> 5,000$ mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): $> 5,000$ mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

néodécanoate de strontium:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : irritant

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

BPL : oui

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation des yeux

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

néodécanoate de strontium:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Colophane:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Incidences sur le développement du fœtus : Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.

néodécanoate de strontium:

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la
- Evaluation base de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Composants:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromates:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 63.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,154 mgZn++/L
pH:6

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 91.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,041mgZn++/L pH:8

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 1 - 10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): $\geq 1 - 10$ mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 91.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): $\geq 1 - 100$ mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): $> 1,000$ mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : $> 1,000$ mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): $> 1,000$ mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): ≥ 1.793 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): ≥ 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): ≥ 0.136 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

5-nitroisophtalate de zinc:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

oxyde de zinc:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25.9
Une bioaccumulation est peu probable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.77 - 3.15

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 537, log Koc: 2.73
Modérément mobile dans les sols
Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. |
| Code des déchets | : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3, Inflammable |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- | | |
|------|-----------|
| ADN | : UN 1263 |
| ADR | : UN 1263 |
| RID | : UN 1263 |
| IMDG | : UN 1263 |
| IATA | : UN 1263 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- | | |
|-----|-------------|
| ADN | : PEINTURES |
| ADR | : PEINTURES |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version 3.0	Date de révision: 23.06.2026	Numéro de la FDS: MAT0GA00_006FR/ FR	Date de dernière parution: 22.07.2024 Date de la première version publiée: 15.07.2021
----------------	---------------------------------	--	---

RID	: PEINTURES
IMDG	: PAINT
IATA	: Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3 (exemption ADR 2.2.3.1.5)
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres (transport acc. IMDG-code 2.3.2.5)

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
---	---

Numéro sur la liste 40
Cette substance/mélange ne doit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.

Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 25, 4 bis, 84, 70, 4 (R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 500 g/L

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

	travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3

H226

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



TESSAROL primer for iron

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.07.2024
3.0	23.06.2026	MAT0GA00_006FR/ FR	Date de la première version publiée: 15.07.2021

STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Codes matières (en vrac) 402540 , 409381, 418668
pour lesquels la FDS est
valide

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.